

Mairie

23460 SAINT PIERRE BELLEVUE ☎ 05.55.64.95.31

Saint Pierre Bellevue, le 26 avril 2022.

**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2022**

Le Conseil Municipal s'est réuni à 18h30 sous la présidence de M. Nourrisseau, Maire.

Mesdames Brusson, Calvet et Coudert, Messieurs Nourrisseau, Binette, Bredier, Polla et Dubois étaient présents.

Excusé : M. Foucault (procuration à M. Bredier).

Secrétaire de séance : Mme Brusson.

⇒ Adoption du procès-verbal de la réunion précédente

Mme Brusson regrette que dans le compte rendu de la réunion du 14 avril dernier, il manque des éléments dans le premier point qui permettraient de mieux comprendre ce dont il s'agit. M. Binette demande si cela est en rapport avec le budget qui n'a pas été approuvé. Mme Brusson répond que c'est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase et déplore que depuis deux ans qu'ils sont élus, les points inscrits à l'ordre du jour sont votés au dernier moment sans réflexion, les élus sont mis au pied du mur comme pour l'achat de l'abribus ou la vente de la rigoleuse. Elle aimerait que les projets soient discutés ensemble puis rappelle l'article paru dans la Montagne dans lequel le Maire rabaisse ses conseillers. Le rejet du budget est une façon de se faire entendre.

M. Nourrisseau explique que le compte de gestion et le compte administratif retracent des choses déjà réalisées. Il veut fonctionner à la confiance comme le faisait M. Pateyron. Le budget primitif devait être voté avant le 15 avril 2022, le compte de gestion n'a été reçu que le 13/04, d'où des délais très courts pour pouvoir voter l'ensemble et éviter d'avoir recours à un budget complémentaire.

M. Bredier aimerait avoir une réunion de présentation préalable au vote.

Mme Coudert demande pourquoi il n'y a plus de réunion le premier vendredi de chaque mois. M. le Maire lui répond qu'il n'y avait rien de spécial à voir ensemble. Mme Brusson estime au contraire que le budget aurait pu faire l'objet d'une réunion.

M. Nourrisseau rétorque que les élus auraient dû demander à voir les comptes en amont et ne pas attendre le conseil pour faire des reproches.

M. Bredier regrette qu'il n'y ait pas de travail d'équipe, ce n'est pas agréable pour les conseillers d'être là juste pour voter. Il rappelle par ailleurs que les membres du conseil municipal ont signé en début de mandat la Charte de l'élus selon laquelle aucun élu n'a à prendre part directement ou indirectement dans des affaires privées.

Mme Brusson revient sur le droit de préférence pour l'acquisition des deux parcelles à la Brousse dont la commune était bénéficiaire (CM 11/02/22). M. Nourrisseau indique s'être renseigné auprès du notaire en charge de la vente et de la Préfecture : il pouvait décider seul d'exercer ou non ce droit de préférence au nom de la commune mais a préféré le passer en conseil municipal. Il n'aurait peut-être pas dû participer au vote mais qu'il y aurait eu l'unanimité quand même, cela n'aurait rien changé. M. Bredier intervient en expliquant que le vote aurait peut-être été différent s'ils avaient été informés qu'un privé avait également un droit de préférence sur ces parcelles. Ils ont voté sur de mauvaises bases.

Mme Calvet comprend que les élus puissent être choqués mais c'est le propriétaire qui décide. La seule chose qui peut être contestée c'est que M. Nourrisseau ait participé au vote. Mme Brusson explique qu'on leur a fait le reproche d'avoir voté ainsi et que ce vote a permis à quelqu'un d'autre d'acquiescer les terrains.

M. Bredier estime qu'en tant qu'élus ils se doivent de ne regarder que les intérêts de la commune, ils ont une responsabilité, il ne cautionne pas cette façon de faire. Pour sa

part, il a fait le choix de ne pas travailler pour la commune car il souhaite s'impliquer dans la vie communale sans en tirer profit personnellement. Mme Calvet indique qu'elle ne savait pas qui était l'acquéreur, Mme Coudert ne trouve pas normal qu'en tant qu'adjointe elle apprenne en conseil que ce sont les grands parents du Maire qui achètent. Elle ne trouve pas honnête de l'avoir caché lors du vote, il y a un problème de confiance.

M. Nourrisseau dit qu'il ne faut pas mélanger la vie privée et la vie publique, et ne veut pas informer son conseil à chaque fois qu'il fait quelque chose.

Si cela relève du conflit d'intérêt pourquoi lors de la campagne de point à temps les élus de la Prade ont-ils demandé à faire déplacer les engins de la Colas pour faire boucher un trou dans la route qui mène au village de la Prade ? Ce n'est pas dans l'intérêt général de toute la commune selon lui de ne défendre que son village. M. Bredier répond qu'une route ne sert pas que l'intérêt individuel des habitants des villages qu'elle dessert, c'est dans l'intérêt collectif qu'elle est entretenue. Mme Coudert affirme que la question ne se pose pas : le trou a été rebouché par M. Sébastien Mafaity.

M. Nourrisseau rappelle que le rejet du budget bloque l'ensemble des investissements.

M. Bredier dit que c'est la démocratie, on leur demande leur avis, ils le donnent. Il estime qu'ils n'ont pas été élus pour boucher les trous, et rappelle que ce sont eux qui les ont élus aux places de Maire et adjoints et qu'ils leur ont fait confiance. Il dit au Maire ne pas avoir voté pour lui. Il tient à rappeler qu'il y a déjà eu deux démissions, celle de Michel Manetti (qui aurait dû être remplacé par Pascal Bredier) et Fabrice Bayle suite à l'article dans le journal sans excuse après.

M. Bredier aimerait qu'il soit indiqué, comme dit en séance le 14 avril par le Maire lui-même, que c'est son grand-père qui achète les parcelles.

Mme Brusson craint que ces parcelles situées juste à côté de la maison de M et Mme Champion, soient coupées puis replantées en sapins.

M. Nourrisseau regrette d'être catalogué en planteur de sapins. Il diversifie les essences, réduit les coupes rases. Il rappelle que chacun gère son bois comme il le veut et qu'il y a d'autres paramètres qui ont fait que son grand père a souhaité acheter ces parcelles.

Les élus s'accordent pour préciser que ce sont les grands-parents de M. Nourrisseau qui se sont positionnés pour acquérir les parcelles de la Brousse et reprochent à M. le Maire de ne pas l'avoir dit au conseil le 22/02 et d'avoir pris part au vote. M. Nourrisseau explique qu'il ne faut pas mélanger la vie privée et la vie publique.

Le compte-rendu de la précédente réunion, ne soulevant d'autre observation, est adopté.

⇒ **Vote du compte de gestion puis du compte administratif 2021**

Le Conseil municipal vote contre le compte de gestion (5 contre : Dubois, Coudert, Polla, Bredier et Foucault, 3 pour : Nourrisseau, Binette et Calvet, 1 abstention : Brusson), le compte administratif 2021 (5 contre, 2 pour et 1 abstention, le Maire ne prenant pas part au vote).

⇒ **Vote du budget primitif 2022**

Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil ont des questions à poser puis passe au vote : le Conseil municipal rejette le budget primitif 2022 à la majorité (6 contre et 3 pour).

Contre : Ph. Dubois, H. Coudert, C. Brusson, P. Polla, F. Foucault et Th. Bredier.

Pour : E. Calvet, JL Binette et PM Nourrisseau.

Mme Calvet estime que cela va faire sourire la préfecture, saisir la chambre régionale des comptes pour une commune qui a 500 000 € de report. M. Bredier répond que cela va surtout les interroger. M. Binette dit que c'est un boycott des élus.

⇒ **QUESTIONS DIVERSES**

- **Eoliennes** : M. Nourrisseau indique avoir reçu EDF Renouvelables cet après midi en mairie. Ils étudient les accès pour aller aux éoliennes. Il n'a pas obtenu de réponse quant au nombre d'éoliennes et leur emplacement, mais EDF devrait revenir

vers lui. Il indique qu'il ne pourra pas participer au vote pour les demandes de permission de voirie et la proposition de signature de promesses de baux sur des biens communaux, étant concerné directement car il est destinataire de promesse de bail pour des parcelles situées dans la zone d'étude.

- Mme Coudert indique qu'il manque des stations au chemin de croix dans l'église de Saint Pierre Bellevue.
- M. Dubois évoque l'idée d'installer un panneau d'affichage pour que les associations extérieures à la commune puissent annoncer leurs manifestations. M. Nourrisseau indique avoir pensé à installer de panneaux d'affichage communaux au carrefour de Gioux/ Plachat, à Pramy, et la Brousse/ la Villatte.
- M. Bredier rappelle la demande de M. Houillier de réparer le chemin dégradé à proximité de son habitation à Beauvais.
- Mme Puygrenier indique que le lavoir à l'entrée de Pramy n'est plus alimenté en eau et que de l'eau coule sur la route, ce qui est dangereux car cet hiver la route était verglacée.
- M. Couvreur : l'association VITHEC diffuse un journal et fait signer une pétition contre l'implantation des éoliennes. Des habitants du périmètre du projet sont contactés pour de nouvelles promesses de baux sur des terrains privés. Il a rencontré Mme Vergnaud à la Borderie qui s'inquiète de la perte de clientèle dans son gîte à la Borderie si des éoliennes venaient à être installées à proximité. Il indique que la route de la Borderie est interdite aux plus de 18 tonnes, et s'interroge sur le nombre de passages de gros engins que cela engendrerait. M. Nourrisseau indique que des dérogations vont être demandées en mairie par EDF renouvelables, comme le font les transporteurs de bois. M. Couvreur demande s'il est possible d'organiser une réunion publique. M. le Maire indique que M. Rossignol d'EDF renouvelables entamera une concertation publique lorsque les baux seront signés.
M. Couvreur demande pourquoi le budget n'a pas été retravaillé entre les deux réunions. M. le Maire répond qu'il a été tenu par le temps, la préfecture a accordé un délai supplémentaire exceptionnel, d'où la nouvelle réunion aujourd'hui.
- Mme Winocq demande où en est le projet de schéma directeur sur l'eau. La subvention de l'agence de l'eau a été accordée, c'est impact conseil qui réalisera l'étude.
- Mme Puygrenier rappelle son courrier de l'année dernière resté sans réponse hormis dans le bulletin municipal et son souhait d'éteindre les éclairages communaux la nuit. Si la mise en place d'un mécanisme pour éteindre l'éclairage à une certaine heure de la nuit est trop onéreuse, il y a peut-être la possibilité d'installer des interrupteurs aux lampadaires. L'éclairage nocturne est gênant et c'est un problème qu'il ne faut pas tourner en dérision. M. Nourrisseau n'est pas contre une extinction partielle mais n'est pas favorable à une extinction totale, c'est un élément de sécurité pour la population âgée même si elle ne sort pas la nuit. Mme Brusson rappelle que plusieurs personnes ont déjà abordé ce problème, ce dossier est à étudier pleinement. M. Nourrisseau n'a pas le temps de tout traiter mais si un élu veut se charger de faire des recherches il est d'accord.
- Un courrier a été adressé au locataire de l'appartement situé au-dessus de la boulangerie du Compeix pour une libération des locaux au 17 octobre 2022.
- Le bail précaire de la boulangerie se termine le 31 mai 2022, M. Nourrisseau réunira le conseil en mai pour décider si un nouveau bail sera signé.

La séance est levée à 20h30.